

d'assurance conditionnelles l'objet de nos priorités, nous devrions réduire les impôts pour relancer notre économie. Nous devrions proposer des mesures qui ajouteraient un million et quart de personnes à la population active. Il ne faudrait pas entreprendre d'autres programmes qui priveront l'économie au profit de l'assurance-chômage des centaines de millions de dollars qu'il faut en ce moment pour relancer l'expansion du commerce et de l'industrie.

● (9.20 p.m.)

S'il y avait moins d'impôts, si l'avenir ne s'annonçait pas si incertain, beaucoup plus de gens seraient employés. Mais les hommes d'affaires et les industriels canadiens craignent d'aller de l'avant car le gouvernement est simplement trop gourmand et les services se multiplient. Dans les périodes de chômage élevé comme depuis un an, les taux de cotisation à ce régime d'assurance seront, de l'aveu du gouvernement, augmentés pour contrebalancer le paiement des nombreuses prestations prévues. Ainsi, au moment même où l'économie requiert un pouvoir d'achat accru, l'augmentation nécessaire sera refusée à cause, entre autres, des dispositions de ce bill. Les employés qui négocieront de nouvelles conventions salariales exigeront que celles-ci tiennent compte du paiement des cotisations d'assurance-chômage.

Bien entendu, les employeurs seront obligés de refiler le coût de ces nouveaux rajustements ainsi que leur part des primes aux utilisateurs de leurs produits ou de leurs services. En examinant ces propositions qui visent à élargir le droit aux prestations d'assurance-chômage, nous devrions tenir compte du nombre considérable d'hommes d'affaires qui sont acculés à la faillite. Nombre d'entre eux ont cotisé à ce régime et pourtant, s'ils font faillite, ils se retrouvent sans aucun recours pour ce qui est des prestations d'assurance-chômage. Je suggérerais au ministre que puisqu'il englobe tant de nouvelles catégories dans ce projet, il pourrait tout aussi bien y faire figurer les hommes d'affaires en faillite.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: Avant qu'ils ne fassent faillite.

M. Saltsman: L'assistance publique pour les riches, voilà ce dont on a besoin.

M. Downey: Comment peut-on justifier que les athlètes professionnels fassent partie des nouveaux groupes de travailleurs obligés de cotiser à la caisse? S'il y a des raisons valables d'inclure les athlètes professionnels, il est évident que ces raisons devraient s'appliquer également aux musiciens et aux acteurs professionnels, aux poètes et aux peintres, aux philosophes et aux prestidigitateurs, car il me semble que leurs perspectives d'emploi sont à tout le moins aussi aléatoires que celles des policiers et des enseignants.

Permettez-moi de vous signaler en passant que les cultivateurs de l'Ouest sont en émoi de temps à autre devant l'extension des colonies de Huttérites. Ces gens sont de très bons cultivateurs. Ils cultivent la terre sur une base communautaire et avec un succès tel que les cultivateurs qui travaillent sur une base individuelle ont quelque peine à rivaliser d'ardeur avec eux. L'article 4 e) du bill à l'étude contient une disposition qui, semble-t-il, est de nature à renforcer encore leur position concurren-

[M. Downey.]

tielle. Permettez-moi de vous donner lecture du passage en question du bill:

Tout emploi d'un membre d'un ordre religieux qui a fait vœu de pauvreté et dont la rémunération est versée à l'ordre directement ou par son intermédiaire...

Et ainsi de suite. A mon sens, cette disposition aurait pour effet de détériorer, face aux colonies de Huttérites, la position concurrentielle des familles de cultivateurs travaillant sur une base individuelle. Là encore, comment le gouvernement peut-il être justifié à proposer qu'un travailleur qui se retire reçoive des prestations pendant aussi longtemps que 18 mois? Le coût par personne pourrait atteindre \$7,800. De plus, comment justifier la prolongation jusqu'à 15 semaines du versement des prestations de maternité? La grossesse devrait sûrement être considérée comme un acte posé volontairement en conséquence duquel une femme se soustrait elle-même à l'effectif ouvrier, à moins, bien sûr, qu'elle ne soit le chef de famille si son mari est sans travail durant cette période, ou si elle devient veuve ou qu'elle divorce après le début de sa grossesse. Cela mérite plus ample examen.

Je me permets de conseiller aux députés la lecture du mémoire qu'a présenté au comité le 22 octobre 1970 l'Association canadienne des distributeurs de matériel. Je me reporte plus précisément à une partie d'un paragraphe du mémoire qui se lit ainsi:

Nous sommes très inquiets des nouveaux encouragements à l'oisiveté et au refus du travail qui semblent comporter les nouvelles propositions. Au lieu d'indiquer la ferme intention d'empêcher les abus qui, on le sait bien, se sont produits dans le cadre du régime actuel, elles laissent prévoir que les fainéants jouiront d'un traitement plus généreux que jamais. Nous considérons la condition de huit semaines de cotisation pendant une période de 12 mois, proposée pour donner droit aux prestations, comme absolument insuffisante pour constituer un lien quelconque à la population active. Du moment qu'il suffit d'avoir gagné seulement \$25 en sept jours pour constituer une semaine de cotisation, il se trouve qu'une personne qui n'aurait gagné que \$200 au cours d'une période de 12 mois (ce qui, aux taux en vigueur actuellement peut représenter seulement 30 heures de travail en 12 mois) est considérée comme membre en règle de la population active, ayant droit à toucher des prestations d'assurance-chômage, faisant partie du régime.

J'estime qu'au lieu de consacrer des ressources, des fonds énormes à soulager les chômeurs, il faudrait canaliser ces ressources, cette énergie vers la tâche plus positive de créer des emplois. Il nous faut reconnaître que des milliers de nos concitoyens, sans qu'ils en soient responsables, ont besoin de l'aide de l'État sous des formes diverses afin de mener une vie décente et convenable, et je suis en faveur de toute mesure ayant pour objet le bien-être des personnes de cette catégorie. Je suis partisan de la réforme sociale, mais je dis qu'il faut distinguer le socialisme de la réforme sociale. Ce sont deux choses bien différentes. Le socialisme encourage de plus en plus les gens à croire que l'État va fournir tous les biens nécessaires à la vie de la naissance à la mort.

M. Saltsman: Bravo!

M. Downey: Or le seul ennui avec cette motion c'est qu'en la concrétisant nos libertés sont détruites. On a dit que le pouvoir de lever des impôts constitue le pouvoir de détruire; c'est exactement ce que nous constatons ici. Si certains députés pensent qu'il s'agit d'une exagération, ils n'ont qu'à lire les instances présentées relativement au bill à l'étude au comité permanent du travail, de la